LA CHAPELLE-GLAIN

PLAN LOCAL D' URBANISME

RAPPORT DE PRÉSENTATION

DIAGNOSTIC AGRICOLE

PLU - Révision générale :
Prescrit le 25 février 2021 par le Conseil Municipal
Arrêté le 11 avril 2024 par le Conseil Municipal

MAIRIE de LA CHAPELLE-GLAIN 44 (L.-Atl.)

Approuvé le ... par le Conseil Municipal

géostudio

gamay

TABLE DES MATIERES

1. LA METHODE 2
2. CONTEXTE LOCAL 3
2.1. Une commune au cœur d'une importante région agricole 3
2.2. L'agriculture dans le paysage 4
3. LES EXPLOITATIONS AGRICOLES 8
3.1. *L*a démographie agricole 8
3.2. Le profil des exploitations de la Chapelle-Glain 13
3.3. Les périmètres et règlementations agricoles à prendre en compte 18
4. L'ESPACE ET L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE 24
4.1. Les surfaces agricoles 24
4.2. La revalorisation d'une agriculture locale 28
5. CONCLUSION 32

1. *LA METHODE*

La commune a confié au bureau d'études GAMA Environnement, en partenariat avec Geostudio, la réalisation du diagnostic agricole préalable à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Chapelle-Glain.

Ce travail a pour objectifs principaux :

- De dresser un état des lieux de l'activité agricole sur le territoire : connaître les activités agricoles présentes sur le territoire communal, spatialiser l'activité agricole (sièges, bâtiments isolés…), appréhender les multiples fonctions et intérêts de l'activité agricole : dimensions économiques, sociales et environnementales ;
- D'identifier les dynamiques d'évolutions récentes et les dynamiques en cours ou à venir : relever les mutations / évolutions de l'activité agricole sur le territoire, notamment en matière de pérennité et d'évolution des exploitations agricoles ;
- De définir les enjeux agricoles locaux : in fine, d'établir des propositions d'actions permettant de protéger les espaces agricoles nécessaires au fonctionnement des exploitations agricoles.

Ce travail doit permettre à la commune d'alimenter ses réflexions pour fixer des orientations et des choix autour des questions d'aménagement, d'urbanisme et d'environnement.

Pour caractériser le fonctionnement de l'activité agricole, comprendre les besoins et les attentes des agriculteurs, il a été mené une démarche d'enquête et de concertation, en s'aidant de moyens cartographiques et de géolocalisation. Cette enquête se base sur les caractéristiques communiquées lors de l'atelier de concertation et des questionnaires reçus.

Plusieurs sources d'informations et de données ont donc été mobilisées, grâce à une méthode qui s'est appuyée sur une concertation agricole et par la mobilisation de différentes sources de données.

Les données recueillies auprès des exploitants se sont déroulées en deux temps :

- Dans un premier temps, **un questionnaire** comportant une vingtaine de questions a été envoyé au domicile des exploitants agricoles recensés par la commune. Au total, 13 questionnaires nous sont parvenus.
- Dans un deuxième temps, **une concertation agricole** a eu lieu à la Chapelle-Glain le 24 février 2022. 10 exploitants ont participé à cette concertation dont l'objectif était de localiser sur une carte communale les sièges d'exploitations des exploitants, les tiers pouvant se situer à proximité, les potentiels changements de destination de bâtis agricoles, les agrandissements ou encore les problèmes de circulation pouvant être rencontrés avec les engins agricoles.

Ce diagnostic agricole s'appuie également sur les données du recensement agricole 2020, publiées en avril 2022. Ce recensement agricole a lieu tous les dix ans. Il s'agit d'une opération européenne obligatoire afin d'actualiser les données sur l'agriculture française et de mesurer son poids dans l'agriculture européenne. Ce recensement fourni des informations notamment sur le nombre d'exploitant par commune, la Surface Agricole Utile (SAU) moyenne, la Production Brute Standard (PBS)… et nous permet d'établir des comparaisons afin les recensements des années précédentes. D'autres données gouvernementales sont utilisées comme les données IGN (Institut national de l'information géographie et forestière) ou encore les données RPG (registre parcellaire graphique). Le registre parcellaire graphique est une base de données géographiques servant de référence à l'instruction des aides de la politique agricole commune (PAC). Ce référentiel très précis permet notamment de différencier le type de culture sur chaque parcelle.

2. CONTEXTE LOCAL

2.1. Une commune au cœur d'une importante région agricole

Les Pays de la Loire se classent comme la 5ème région agricole de France. En 2017, l'emploi agricole représentait plus de 63 000 actifs permanents. **L'élevage constitue l'orientation principale de l'agriculture régionale avec 62% de la valeur des productions**. La région occupe ainsi la troisième place nationale pour l'élevage de gros bovins (vaches laitières, vaches allaitantes et taurillons) et la deuxième place dans la production avicole, avec près du quart de la production nationale et 30% des abattages nationaux ainsi que dans l'élevage porcin avec 11% du cheptel français. Cette agriculture se caractérise également par une grande diversité des productions végétales avec des surfaces fourragères et céréalières mais également des cultures spécialisées comme l'horticulture, l'arboriculture ou encore le maraîchage.

A l'échelle du département, on retrouve les mêmes dynamiques avec **une dominante de polyculture-élevage et une orientation des cultures de céréales pour la production de fourrages auto-consommés sur les exploitations**. Les élevages de porcs et de volailles sont également significativement représentés tout comme les productions spécialisées telles que la viticulture et le maraichage, en particulier dans la couronne nantaise.

En 2020, le département de Loire-Atlantique compte près de 4320 exploitations mais n'échappe pas à la baisse de l'activité avec une diminution de 16% de ce nombre par rapport à 2010. On constate que le nombre d'exploitations diminue plus rapidement que le nombre d'agriculteurs du fait du développement des formes sociétaires qui représentent, à l'échelle du département, 64% des exploitations.

Conjointement au recul de ses effectifs, la population de chefs d'exploitation vieillit. L'âge moyen des chefs d'exploitation en Loire-Atlantique est de 48 ans, 49 % d'entre eux ont plus de 50 ans et 31 % plus de 55 ans. Les femmes représentent 23% des chefs d'exploitations et sont en moyenne un peu plus âgées que les hommes (50 ans). Ces chiffres nous permettent de dresser un portrait de l'activité agricole du territoire et d'avoir des points de comparaison avec l'activité de la commune.

Comme évoqué précédemment, la Loire-Atlantique est une terre d'élevage et de polyculture. Le dernier rapport de la chambre d'agriculture en date de mars 2022 dresse les chiffres de l'effectif d'élevage du département, à noter que les données relatives aux volailles de chair et aux lapins ne sont pas disponibles.

Tableau 1- Principales productions animales. Source : Agreste. Chambre d'agriculture PDL. Rapport 2022

Principales productions animales en Loire-Atlantique en 2020 (effectifs ou volumes)	
Vaches allaitantes (tête)	68 157
Vaches laitières (têtes)	124 752
Production viande de gros bovins (tec)	34 448
Production de veaux de boucherie (tec)	4 306
Production de viande de porcs (tec)	42 335
Production lait de vache (millions de L)	921
Production lait de chèvre (millions de L)	5
Cheptel souche ovin (têtes)	19 349

Concernant les productions végétales, les céréales avec le blé et le maïs constituent les principales productions :

Tableau 2- Principales productions végétales. Source : Agreste, SEMAE. Chambre d'agriculture PDL. Rapport 2022

Principales productions végétales en Loire-Atlantique en 2020 (surfaces en ha)	
Céréales	87 433
Dont blé tendre	39 217
Dont maïs	19 440
Oléagineux	14 193
Dont Colza	9 697
Dont tournesol	3 869
Protéagineux	3 074
Semences	1 423
Cultures légumières	10 267
Pommes de table	380
Horticulture pépinière	441
Viticulture	10 166

2.2. L'agriculture dans le paysage

2.2.1. *Un paysage communal marqué par l'agriculture*

La commune de la Chapelle-Glain est localisée au sein de **l'unité paysagère des Marches entre Anjou et Bretagne de l'Atlas des Pays de la Loire**. Cette unité est caractérisée par ses paysages de plateaux bocagers mixtes. Les paysages des Marches sont très variés, entre vallées, vallées secondaires, différentes formes de boisements, espaces bâtis...

La Chapelle-Glain est située dans la sous-unité du Plateau ouvert du Don. Les paysages de cette sous-unité sont caractérisés par un relief moins marqué qui dessine un large plateau creusé par de nombreuses petites vallées. Le plateau est parcouru par de faibles ondulations qui ouvrent ou ferment le paysage. Le paysage est d'autant plus ouvert que la maille bocagère est très lâche : sur les plateaux, les vues sont donc assez lointaines, et les repères paysagers comme les lignes de crêtes, les masses boisées les châteaux d'eau, les clochers, les installations industrielles importantes... sont plus visibles. A contrario, au creux des vallées, les vues sont raccourcies, cadrées par les coteaux et la végétation plus importante. L'habitat est principalement regroupé dans des bourgs denses, cependant on observe de nombreuses fermes et hameaux dispersés sur le territoire, ainsi que de l'habitat de type pavillonnaire.

La prise en compte des points-de-vue est un enjeu sur le territoire, notamment pour permettre l'observation et la lecture du paysage. Les vues sont nombreuses, certaines sont panoramiques, d'autres plus ciblées. Qu'elles soient locales ou vastes, ces vues participent à la valorisation paysagère du territoire. Grâce à son relief ondulé, la Chapelle-Glain compte de nombreux points de vue remarquables.

Figure 1 - Les espaces agricoles de la Chapelle-Glain

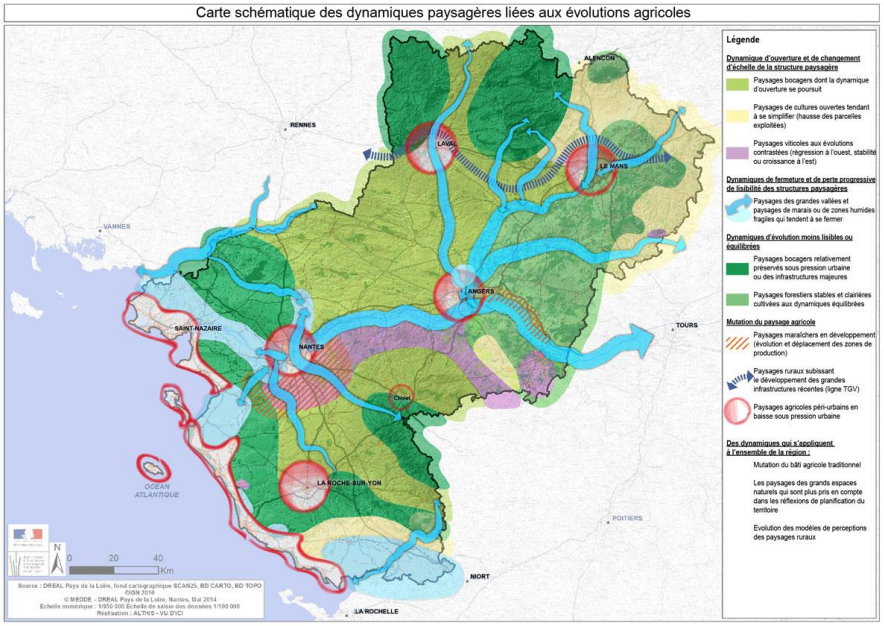

Figure 2- Carte schématique des dynamiques paysagères agricoles

Le territoire se caractérise par des paysages de plateaux bocagers mixtes. Des parcelles cultivées s'intercalent avec les prairies, contribuant à l'élargissement de la maille bocagère et pouvant créer de larges ouvertures dans un paysage plutôt semi-ouvert.

Avec l'évolution des pratiques agricoles, s'ensuit une mutation du bâti. Avec l'agrandissement des surfaces d'exploitation ou des cheptels, ce sont les bâtiments d'exploitation qui ont changé de taille, de nature et donc de place dans le paysage. Avec ces mutations s'accompagnent un changement dans le vocabulaire ; on retrouve davantage le vocabulaire architectural industriel avec de grands hangars de bardage métallique aux couleurs pouvant contraster avec le paysage environnant.

Figure 3- Exploitation avec de la production de méthanisation à la Chapelle-Glain

L'évolution du bâti s'est également produite en dehors des sièges d'exploitation avec la structuration des filières et le développement de l'industrie agro-alimentaire qui ont investi soit les zones d'activités des principaux pôles ruraux, soit développé des bâtiments industriels en campagne à proximité des zones de production. Ces bâtiments souvent monumentaux deviennent de nouveaux repères dans les paysages ruraux.

2.2.2. *Un vaste espace agricole*

Les données d'occupation du sol nous permettent d'obtenir des informations concernant les modes d'occupation, notamment la part des surfaces agricoles, artificialisées et forestières comme indiquée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3-Comparaison de la répartition des surfaces – Département 44 / CORINE LAND COVER

	Loire Atlantique[1]	CDC Chateaubriant-Derval[2]	La Chapelle-Glain[3]
Territoires agricoles	68 %	79.78%	92.4%
Territoires artificialisés	13 %	5.36%	1.5 %
Forêts	12%	11.67%	5 %
Surfaces totales	689 732 ha	88 357 ha	3 479 ha

On peut constater qu'à la Chapelle-Glain, le pourcentage de terre agricole est largement supérieur à la moyenne départementale ainsi qu'à la moyenne de la CDC de Châteaubriant-Derval avec plus de 90% de la surface communale valorisée par l'agriculture.

[1] Observatoire de Loire-Atlantique – Département 44 – 2019
[2] Observatoire de Loire-Atlantique – Département 44 – 2019
[3] CORINE LAND COVER 2018

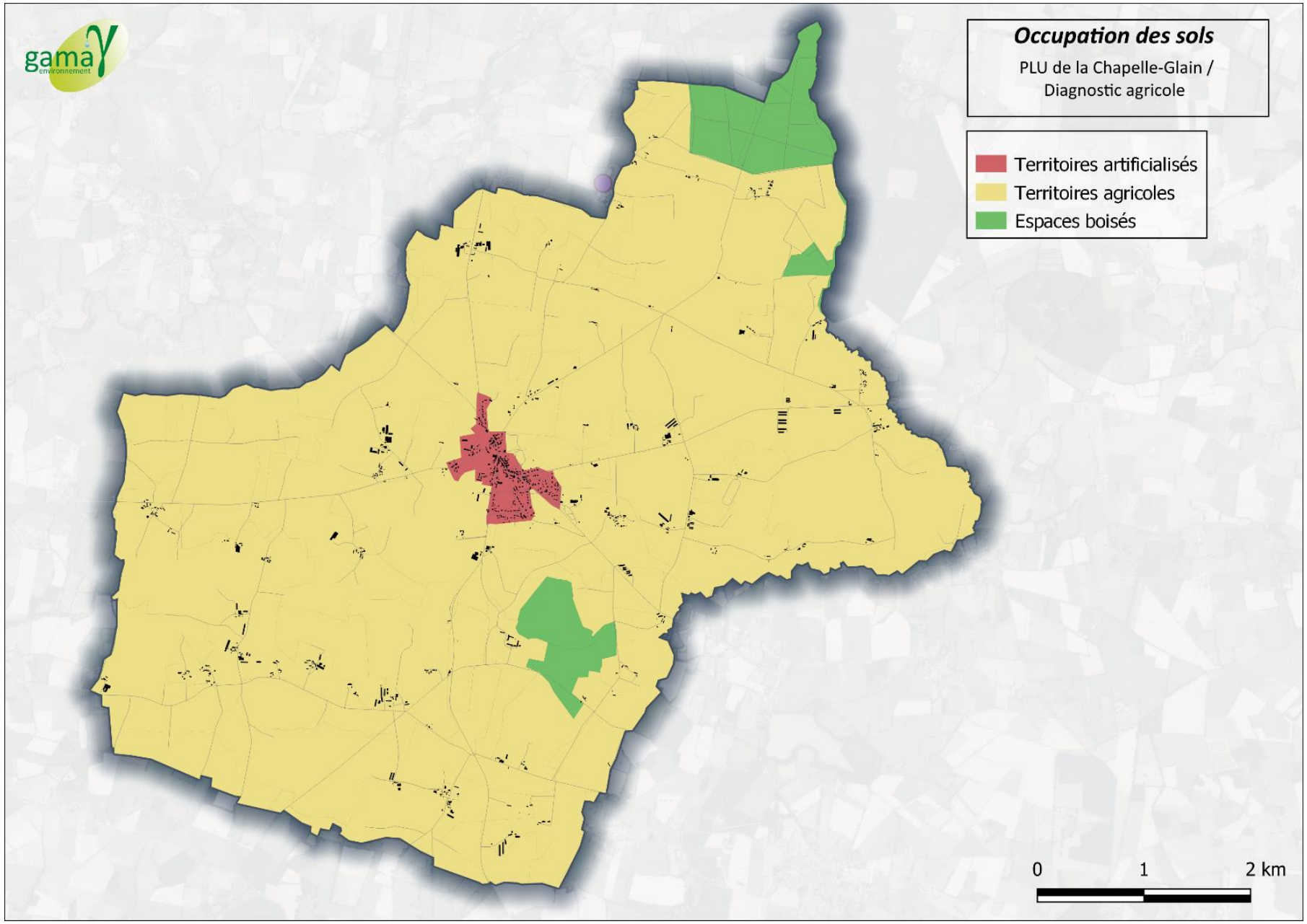

Figure 4- L'occupation du sol sur la commune

3. *LES EXPLOITATIONS AGRICOLES*

L'analyse qui suit ne prend en compte que les exploitants dont le siège se situe sur la commune. Le recensement agricole de 2020 dénombre 42 exploitations. Ces données ainsi que celles issues de la concertation agricole seront utilisées pour l'analyse ci-dessous.

3.1. *La démographie agricole*

3.1.1. *Une baisse du nombre d'exploitations agricoles*

Le dernier recensement agricole (RA) en date de 2020 réalisé par Agreste (Service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt) indique 42 exploitations agricoles sur la commune de la Chapelle-Glain. Ce recensement a lieu tous les 10 ans. En 2000, la commune comptait 71 exploitations, et 60 exploitations en 2010.

Tableau 4 – Nombre d'exploitations en Loire-Atlantique et à la Chapelle-Glain entre 2000 et 2022

	Nombre d'exploitations en 2000 (RA)	*Nombre d'exploitations en 2010 (RA)*	*Evolution entre 2000 et 2010*	*Nombre d'exploitations en 2020 (RA)*	*Evolution entre 2010 et 2020*	*Nombre d'exploitations en 2022 (concertation)*
Loire Atlantique	11 038	6540	-41%	4881	-25%	--
La Chapelle-Glain	**71**	**60**	-14%	**42**	-30%	**38**

La baisse de l'activité agricole est une tendance à l'échelle nationale et comme on peut le constater, ni le département, ni la commune n'y échappent. C'est sur la période qui s'étend de 2000 à 2010 que la baisse du nombre d'exploitations a été la plus considérable avec une diminution d'environ 40% du nombre d'exploitations à l'échelle de la Loire-Atlantique. Sur la dernière décennie qui s'étend de 2010 à 2020, le nombre d'exploitants a continué de baisser avec une diminution de 25%.

Concernant la Chapelle-Glain, la diminution du nombre d'exploitants a été largement inférieur de 2000 à 2010 avec une diminution de 14%. En revanche, sur la période 2010 à 2020, la baisse est considérable puisque ce sont presque un tiers des exploitants qui ont disparu sur les dix dernières années.

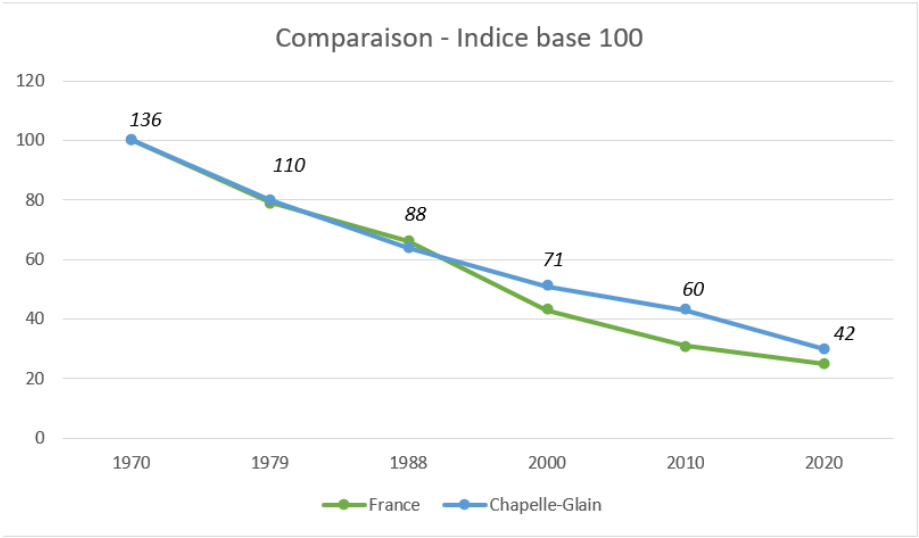

Figure 5- Evolution du nombre d'exploitants sur la commune de la Chapelle-Glain de 1970 à 2010. Source : Agreste 2020

3.1.2. *La répartition des exploitations agricoles sur la commune*

L'atelier de concertation réalisé le 24 février 2022 à la Chapelle-Glain a permis de réunir 10 exploitants agricoles qui ont pu localiser leurs sièges d'exploitations sur la commune ainsi que le siège d'autre exploitants absents lors de la concertation. L'exercice consistait à identifier à la fois les sièges d'exploitations, mais également le type de bâti (stockage, élevage), les potentiels changements de destination, les éventuels projets d'agrandissement ou encore les difficultés de circulation rencontrées… L'ensemble des exploitants n'étant pas présents lors de cette concertation, certains sièges d'exploitation des personnes absentes ont pu être identifiés. Toutefois, une légère marge d'erreur peut subsister. La concertation a permis de localiser 38 sièges d'exploitations (en 2022) parmi les 42 identifiés par le recensement agricole de 2020. La carte suivante localise les lieux-dits où se situent les sièges d'exploitations identifiés lors de la concertation et par le biais du questionnaire.

Données de référence du recensement agricole (RA) :

- 42 exploitations sur la commune en 2020

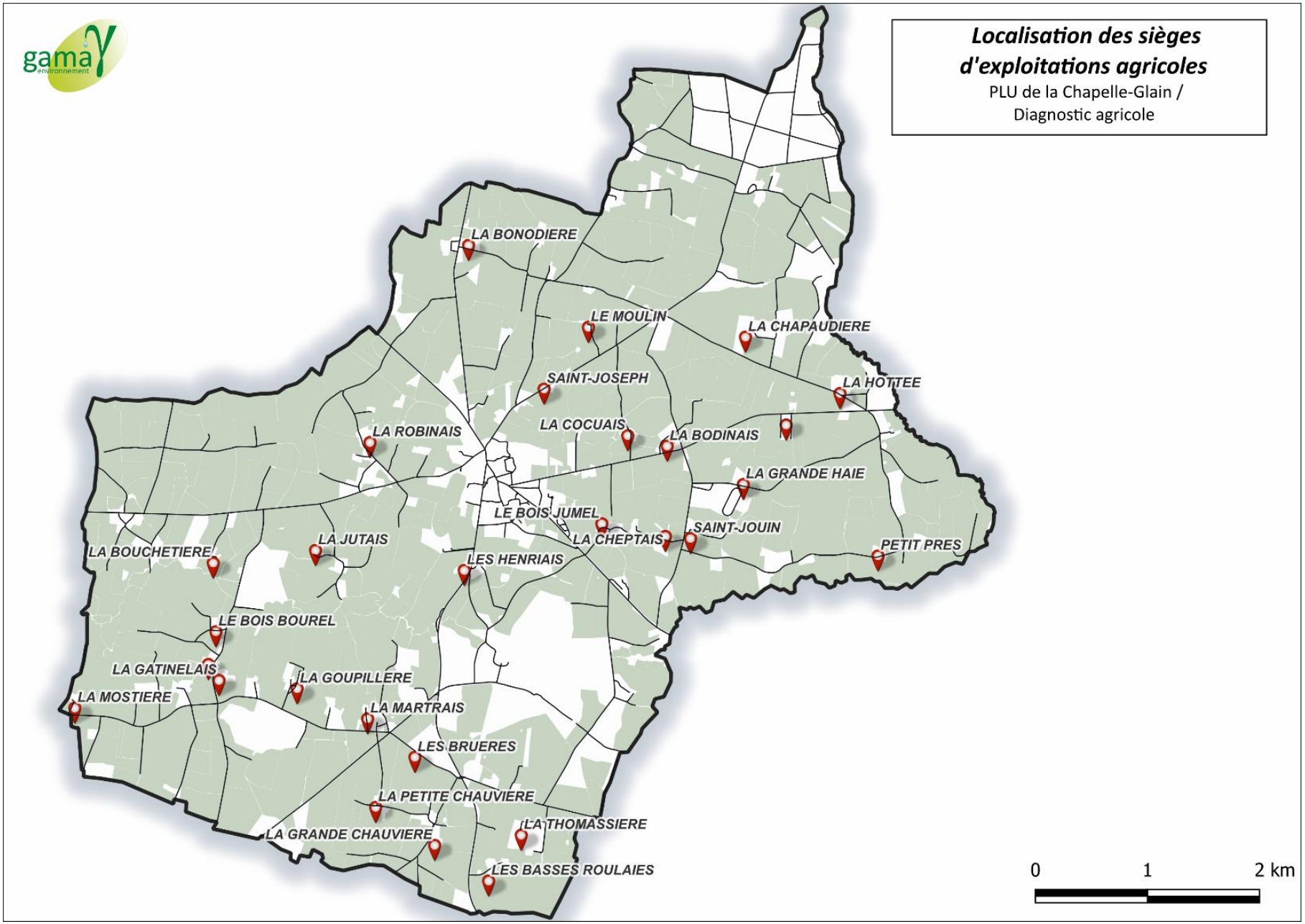

Figure 6- Localisation des sièges d'exploitation sur la commune

3.1.3. *Le profil des actifs*

Le vieillissement de la population agricole est un constat qui s'applique à l'ensemble du monde agricole. En 2010, la part des chef.fes d'exploitations et coexploitant.es de moins de 40 ans à la Chapelle-Glain s'élevait à 21.7%% contre une moyenne nationale de 19,4%.

Parmi les 13 questionnaires reçus, on dénombre **16 personnes déclarées comme chef.fes d'exploitation ou co-gérant.es** (*cet écart entre le nombre de questionnaires et le nombres de personnes s'explique par le fait qu'une exploitation compte en moyenne plusieurs exploitants*). La moyenne d'âge est de 55.5 ans contre une moyenne d'âge de 48 ans à l'échelle de la Loire-Atlantique. Là où la différence est la plus importante entre le département et l'échantillon communal du questionnaire concerne les 55 ans et plus qui sont 66% à la Chapelle-Glain contre une moyenne départementale de 31%.

Dans la mesure où seule une petite partie des exploitants de la commune nous ont fait parvenir leur questionnaire (13 questionnaires reçus), les données suivantes ne sont donc pas représentatives à l'échelle de la commune mais permettent de dresser une tendance sur le profil des exploitants.

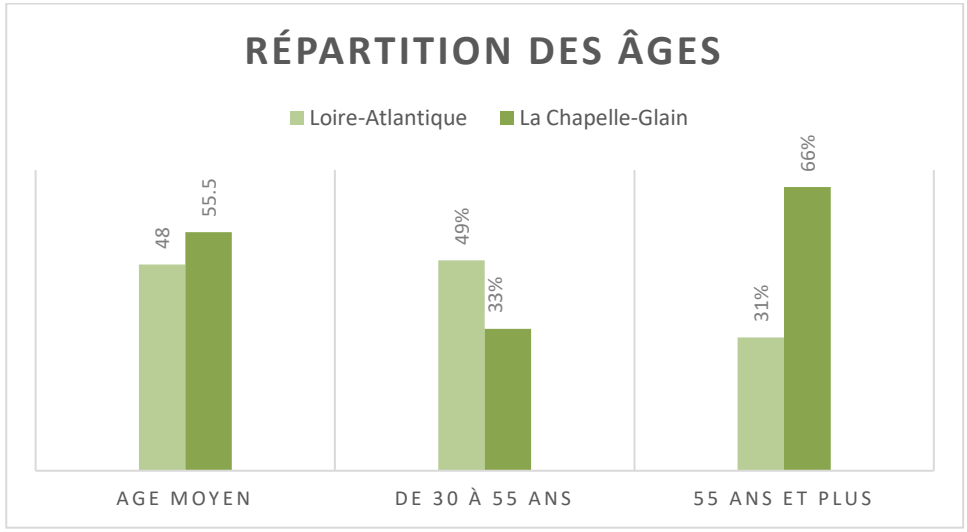

Figure 7- Répartition des âges entre la commune et le département. Source : Rapport Chambre d'agriculture Pays de la Loire. Mars 2022

Comme le montre le diagramme suivant, la part des chef.fes d'exploitations ou co-gérant.es, parmi l'échantillon du questionnaire il n'y a pas d'exploitant.es de moins de 40 ans et les plus de 60 ans représentent un tiers de l'échantillon du questionnaire.

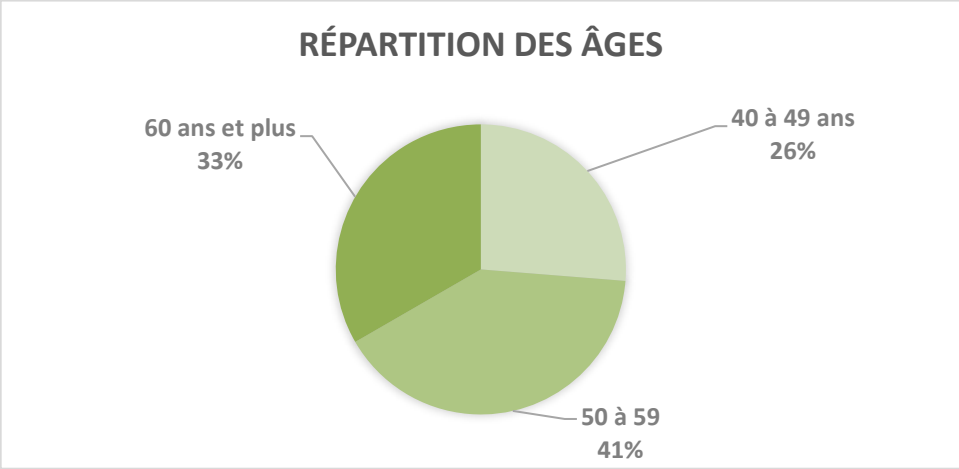

Figure 8- Répartition des âges sur la commune – Résultats des questionnaires de 2022

Le recensement agricole nous permet également de connaître le nombre de femmes cheffes d'exploitation ou co-exploitantes. Elles étaient 34.9% (+ 10% par rapport à 2000) à la Chapelle-Glain en 2010 contre une moyenne nationale de 26,3%. En 2020, les femmes représentent 23% des cheffes d'exploitations de la Loire-Atlantique.

Les chiffres concernant le nombre d'exploitantes sur la commune ne sont pas encore disponibles dans le rapport de 2020, le questionnaire nous permet donc de dresser une première tendance. Sur les 16 chef.fes d'exploitation et co-exploitant.es comptabilisés par le questionnaire, 7 sont des femmes, soit près de la moitié.

Constats

- ➔ Un nombre d'exploitants qui a nettement diminué au cours des 10 dernières années….
- ➔ Mais un taux de diminution qui reste tout de même inférieur à la moyenne nationale
- ➔ Presque ¾ des exploitants enquêtés sur la commune ont plus de 50 ans
- ➔ Une part des + de 55 ans nettement supérieure à la moyenne départementale d'après le questionnaire
- ➔ Près de la moitié des chef.es d'exploitation et co-exploitant.es comptabilisées par le questionnaire sont des femmes à la Chapelle-Glain

Enjeux

- ➔ Ralentir la diminution du nombre d'exploitations qui a fortement chuté ces 10 dernières années (18 exploitants en moins entre 2010 et 2020 selon les chiffres du RA)
- ➔ Maintenir une activité agricole sur la commune en assurant une reprise de l'exploitation (sur 9 réponses dans le questionnaire, 8 n'ont aujourd'hui pas de repreneurs)
- ➔ Permettre et faciliter l'installation de nouveaux exploitants

3.2. Le profil des exploitations de la Chapelle-Glain

3.2.1. *Structure et statut juridique des exploitations*

Les données du recensement nous permettent d'obtenir le nombre de chef.fes d'exploitation sur la commune ainsi que le nombre d'Unité de Travail Annuel (UTA), qui correspond à « l'unité de mesure de la quantité de travail humain fourni sur chaque exploitation agricole ».

Les données pour l'année 2000 ne sont malheureusement disponibles qu'à l'échelle de la région Pays-de-la-Loire et ne nous permettent pas d'établir une évolution à l'échelle départementale. Toutefois, il est possible d'établir un profil d'évolution pour la commune. Pour rappel ; le nombre d'exploitations et le nombre de chef.fes d'exploitations diffèrent car on peut retrouver plusieurs exploitants sur un même siège d'exploitation. En 10 ans, entre 2000 et 2010, le nombre de chef.fes d'exploitation sur la commune s'est très bien maintenu avec une diminution de seulement 2.4%. A titre comparatif, la moyenne nationale est de 21.3% de diminution pour les chef.fes d'exploitations et co-exploitant.es.
Pour l'année 2020, les informations concernant le nombre de chef.fes d'exploitations et les UTA ne sont pas encore disponibles à l'échelle communale, toutefois, au vu de la diminution du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020, il est fort probable que le nombre de che.fes d'exploitations ait lui aussi fortement diminué. Les informations suivantes concernant la structure des exploitations proviennent donc des questionnaires reçus (13). Sur les 13 questionnaires reçus représentant 13 exploitations, 16 personnes sont déclarées comme chef.fes d'exploitation ou co-exploitant.es.

	Chef.fes d'exploitation 2000	*Chef.fes exploitation 2010*	*Evolution 2000/2010*	*Chef.fes exploitation 2022 (données questionnaires)*
Loire Atlantique	/	9 350	/	/
La Chapelle-Glain	81	83	**-2.4%**	16

Tableau 5- Evolution des chef.fes d'exploitation

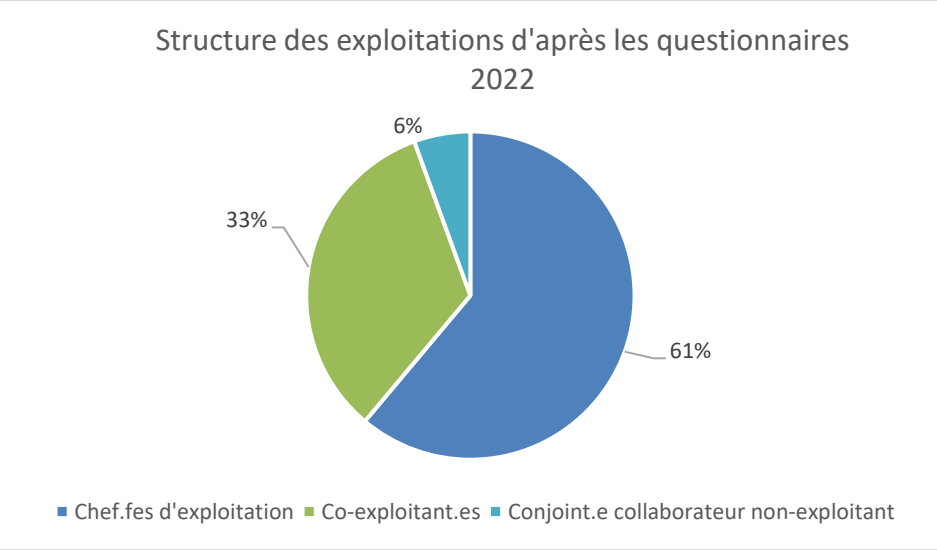

Figure 9- Répartition de la structure des exploitations - 2022

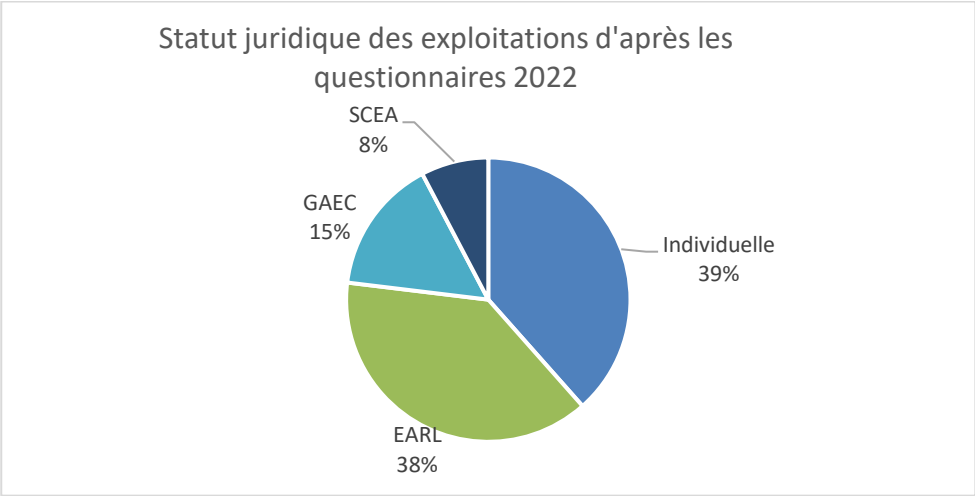

Figure 10- Répartition du statut juridique des exploitations - 2022

En analysant la structure des exploitations, on constate que la part de chef.fes d'exploitations est largement majoritaire sur la commune avec 61%. Alors que la tendance dans le monde agricole est au développement des exploitations sociétaires, il semble que la commune se caractérise par une agriculture qui reste assez individuelle / familiale. En effet, la part des exploitations en statut individuelle est majoritaire sur la commune, suivi de près par les EARL. L'EARL est une forme sociétaire, toutefois, les statuts de l'EARL permettent également de garantir le caractère familial de l'exploitation agricole. L'analyse du questionnaire fait également ressortir le fait qu'aucune des exploitations n'emploie de salarié.es.

Tableau 6- Statut des exploitant.es selon les données du questionnaire

Chef.fes d'exploitations	Co-exploitant.es	Salarié.es	Conjoint.e-collaborateur.rice
11	6	0	1

A l'échelle départementale, les formes sociétaires représentent en 2020, 64% des exploitations comme l'indique le rapport de la Chambre d'agriculture datant de mars 2022. A l'échelle communale, elles représentent 61% des formes d'exploitations avec 39% des exploitations en individuelles.

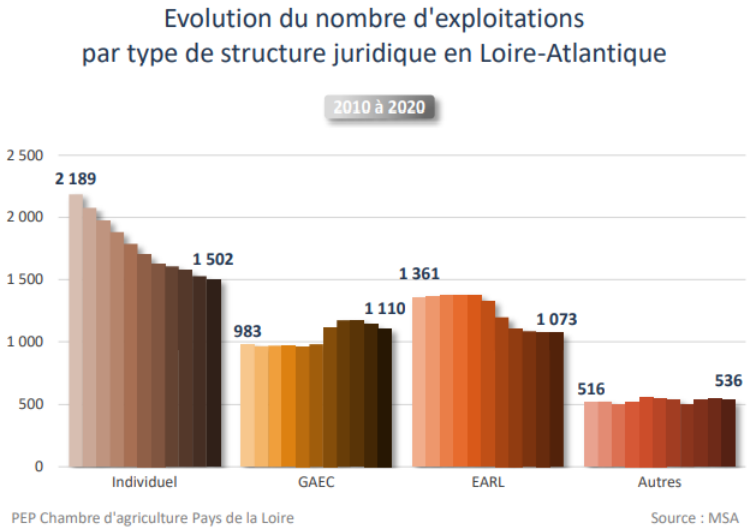

Figure 11- Evolution du nombre d'exploitations par type de structure juridique en Loire-Atlantique. Source : Rapport Chambre d'Agriculture. Mars 2022

Alors qu'à l'échelle départementale, on constate une augmentation des formes sociétaires qui s'accompagne d'une progression de la part du salariat (UTA) (+ 23% depuis 2010), la Chapelle-Glain ne semble pas être dans cette dynamique. Encore une fois, l'absence de données sur les UTA communal pour 2020 dans le RA et le faible nombre de questionnaires ne permettent pas de tirer de constats, cependant, on peut toutefois souligner que :

- Entre 2000 et 2010, le nombre d'UTA sur la commune est passé de 131 à 68 soit une diminution de 51.91%
- Parmi l'échantillon questionnaire : aucune exploitation (même les formes sociétaires) ne compte de salariés

Le graphique suivant illustre l'augmentation des UTA dans presque tous les types d'activités entre 2010 et 2020 pour la Loire-Atlantique.

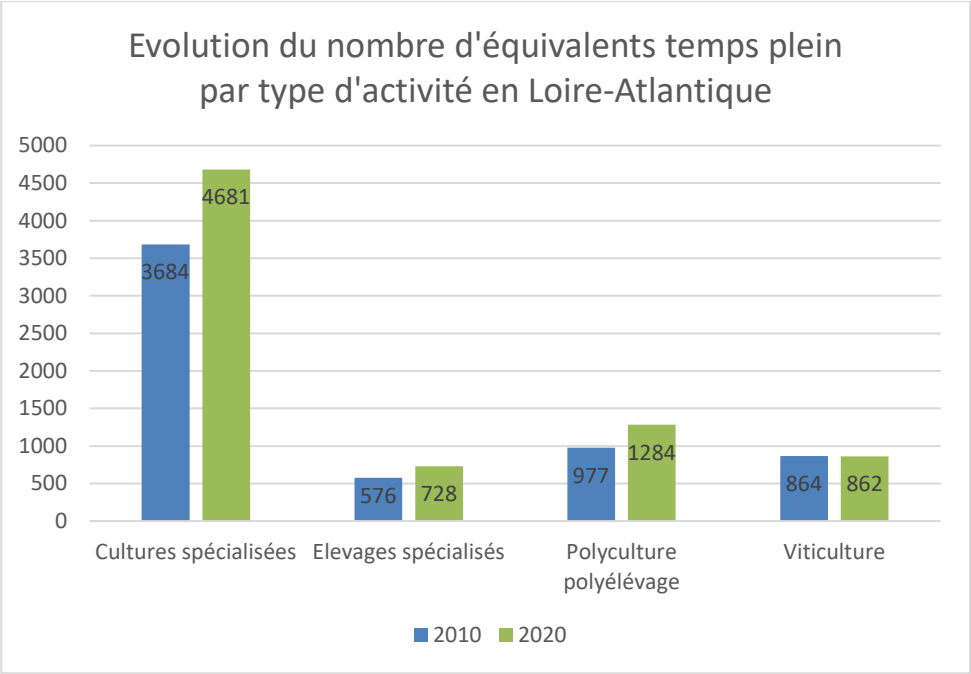

Figure 12-Evolution du nombre d'UTA par type d'activité en Loire-Atlantique

Données de référence du recensement agricole (RA) :

- En 2020, 64% des exploitations en Loire-Atlantique sont sous formes sociétaires
- Une progression de 23% de l'emploi salarié entre 2010 et 2020

Constats

- ➔ Une part d'exploitations individuelles qui demeure importante
- ➔ Une progression des formes sociétaires plus faible qu'à l'échelle du département
- ➔ Des formes sociétaires qui restent assez « familiales » sur la commune d'après le questionnaire : pas de salariés

Enjeux

- ➔ Concilier le développement des formes sociétaires et le maintien d'une identité agricole sur la commune

3.2.2. *Typologie des exploitations*

Une part d'élevage majoritaire

Comme nous l'avons évoqué précédemment, l'élevage constitue l'orientation principale de l'agriculture régionale avec 62% de la valeur des productions. La région occupe ainsi la troisième place nationale pour l'élevage des gros bovins (vaches laitières, vaches allaitantes et taurillons). Sur la commune, on retrouve **une part importante d'élevages bovin** (allaitantes ou laitiers) mais également **d'élevages avicole**. L'élevage est très majoritairement associé avec de la polyculture céréalière.

Les données utilisées pour réaliser les cartographies suivantes proviennent de l'atelier de concertation. Un travail de photo-interprétation a également été réalisé. A ce titre, une marge d'erreur est possible selon l'actualisation des données.

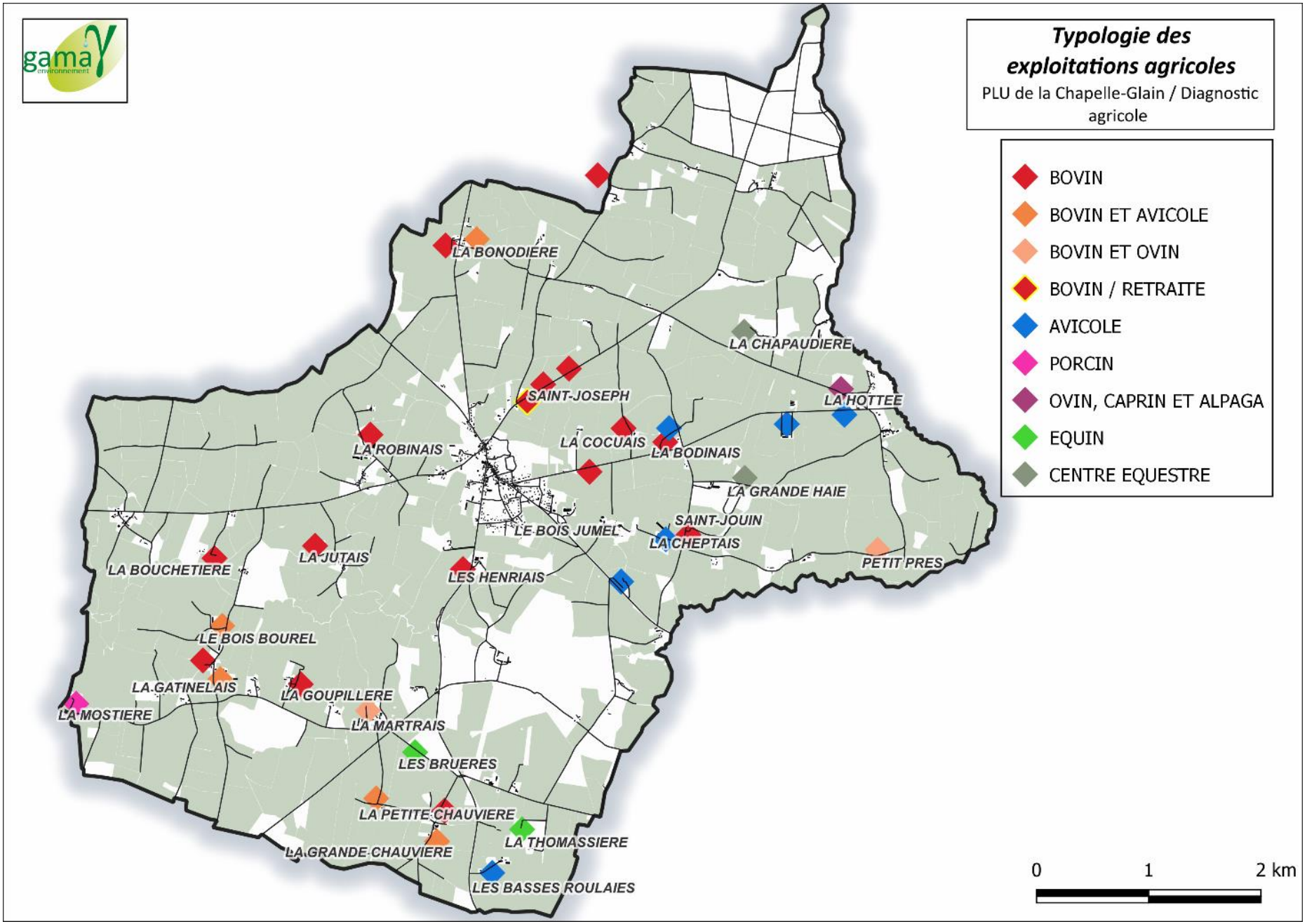

Figure 13- Typologie des exploitations agricoles à la Chapelle-Glain

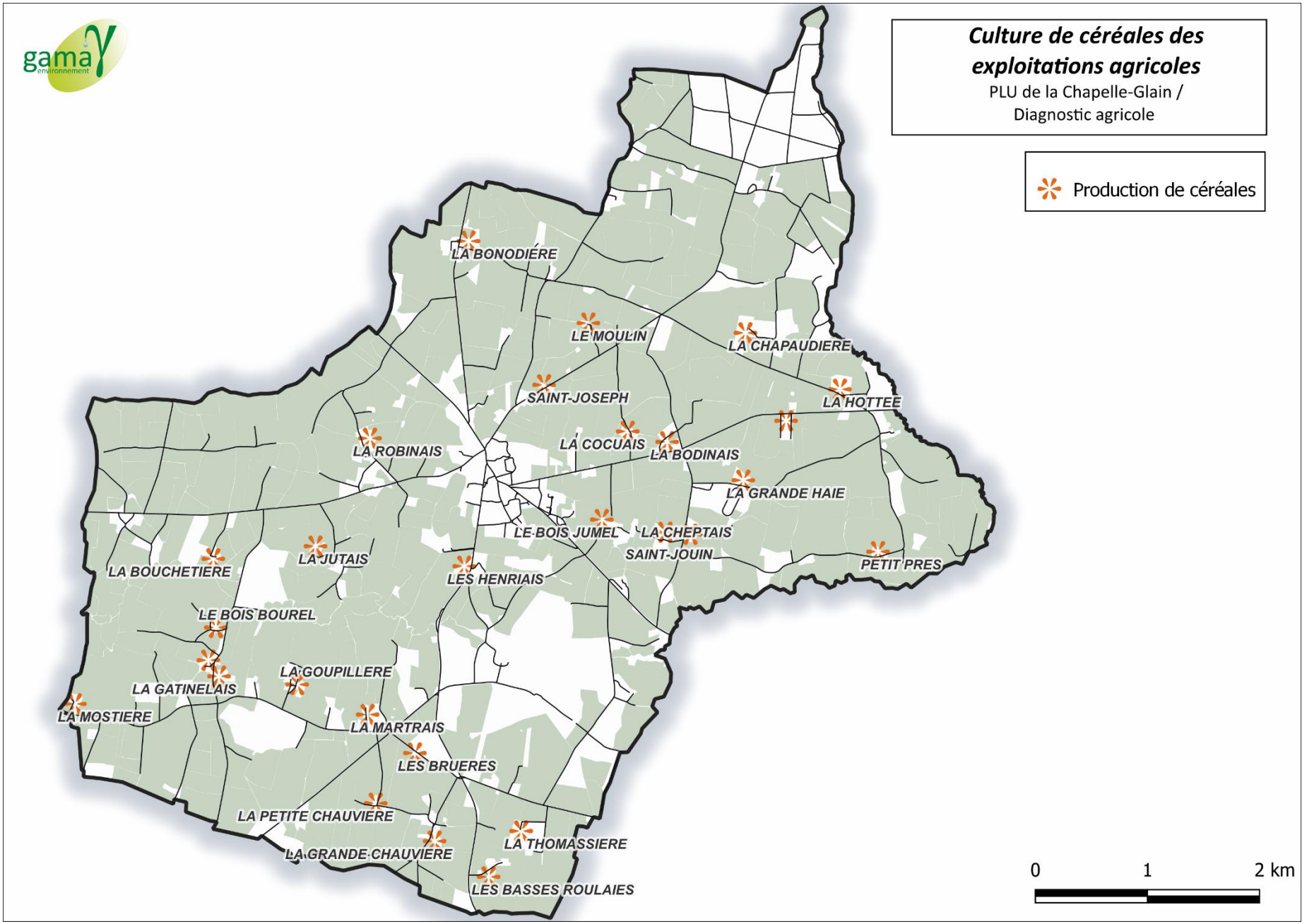

Figure 14- Production de céréales à la Chapelle-Glain

Les cartes ci-dessus permettent d'illustrer la **prédominance de l'élevage à l'échelle de la commune aussi bien bovin qu'avicole**. On constate également qu'une très grande majorité des exploitations combine élevage et production de céréales.

Parmi l'échantillon du questionnaire, 4 exploitations ont recours à l'irrigation : 3 exploitations avec de l'eau collective et 1 avec de l'eau individuelle. Concernant les besoins en eau sur l'exploitation, 1 seule personne a déclaré récupérer l'eau de pluie, pour le reste des exploitant.es, il s'agit d'approvisionnement en eau collective.

3.3. Les périmètres et règlementations agricoles à prendre en compte

3.3.1. *Des exploitations agricoles réparties sur l'ensemble de la commune*

Le principe de réciprocité des règles de recul a pour but d'éviter une remise en cause des sites d'implantation ou de développement des exploitations agricoles (bâtiments d'élevage en particulier) par un rapprochement de l'urbanisation. Ce principe a été introduit en 1999 à l'article L.111-3 du Code Rural et modifié par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II.

Au titre de règlementations sanitaires, certains bâtiments agricoles sont soumis à des conditions de distance pour leur implantation par rapport aux habitations ou d'immeubles habituellement occupés par des tiers. Les distances à respecter sont celles définies par les Règlements Sanitaires Départementaux (RSD) ou par la réglementation sur les installations classées (ICPE).

Le principe de réciprocité impose le respect des mêmes distances pour les tiers vis-à-vis des constructions agricoles, ces périmètres par rapport aux bâtiments d'élevage sont présentés sur la cartographie suivante. Néanmoins l'article L.111-3 prévoit des cas d'exception :

- Par des règles spécifiques locales : des règles peuvent être fixées par le PLU, ou pour les communes non dotées de PLU, par délibération du conseil municipal après avis de la Chambre d'agriculture et enquête publique, pour tenir compte de l'existence de bâtiments agricoles antérieurs implantés. Lorsque des règles spécifiques sont fixées, il n'est pas possible d'obtenir une dérogation selon les modalités décrites ci-après,
- Par dérogation après avis de la Chambre d'agriculture : pour toute construction et tout changement de destination à usage non agricole, une distance d'éloignement inférieure peut être autorisée après avis de la Chambre d'agriculture.

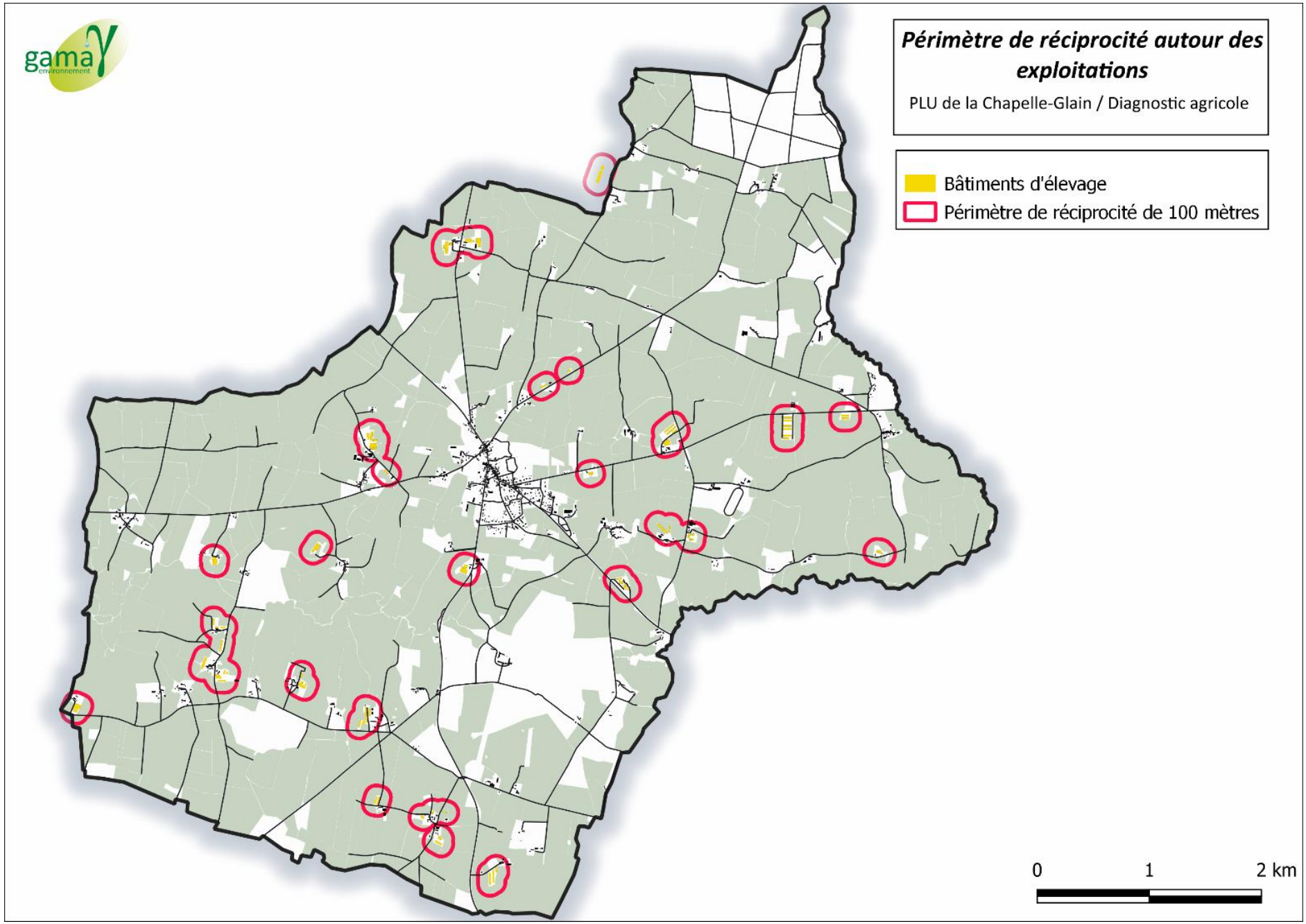

Figure 15- Périmètre de réciprocité autour des élevages

A noter qu'aucune exploitation agricole ne se trouve en centre-bourg, zone pouvant être sensible en termes de cohabitation entre activité agricole et riverains. Le maintien et la préservation d'une activité agricole sont essentiels pour maintenir l'économie agricole locale. A ce titre, le PLU doit veiller à ne pas augmenter davantage le nombre de tiers afin de maintenir la possibilité pour les exploitant.es de se développer.

3.3.2. *Contraintes potentielles et difficultés : les résultats de la concertation*

L'atelier de concertation agricole a également permis aux exploitant.es présent.es d'identifier la présence de tiers à proximité de leur exploitation. Les cartes suivantes sont le résultat des informations récoltées lors de cette concertation. Comme on peut le constater, de nombreux tiers sont présents aux alentours des exploitations.

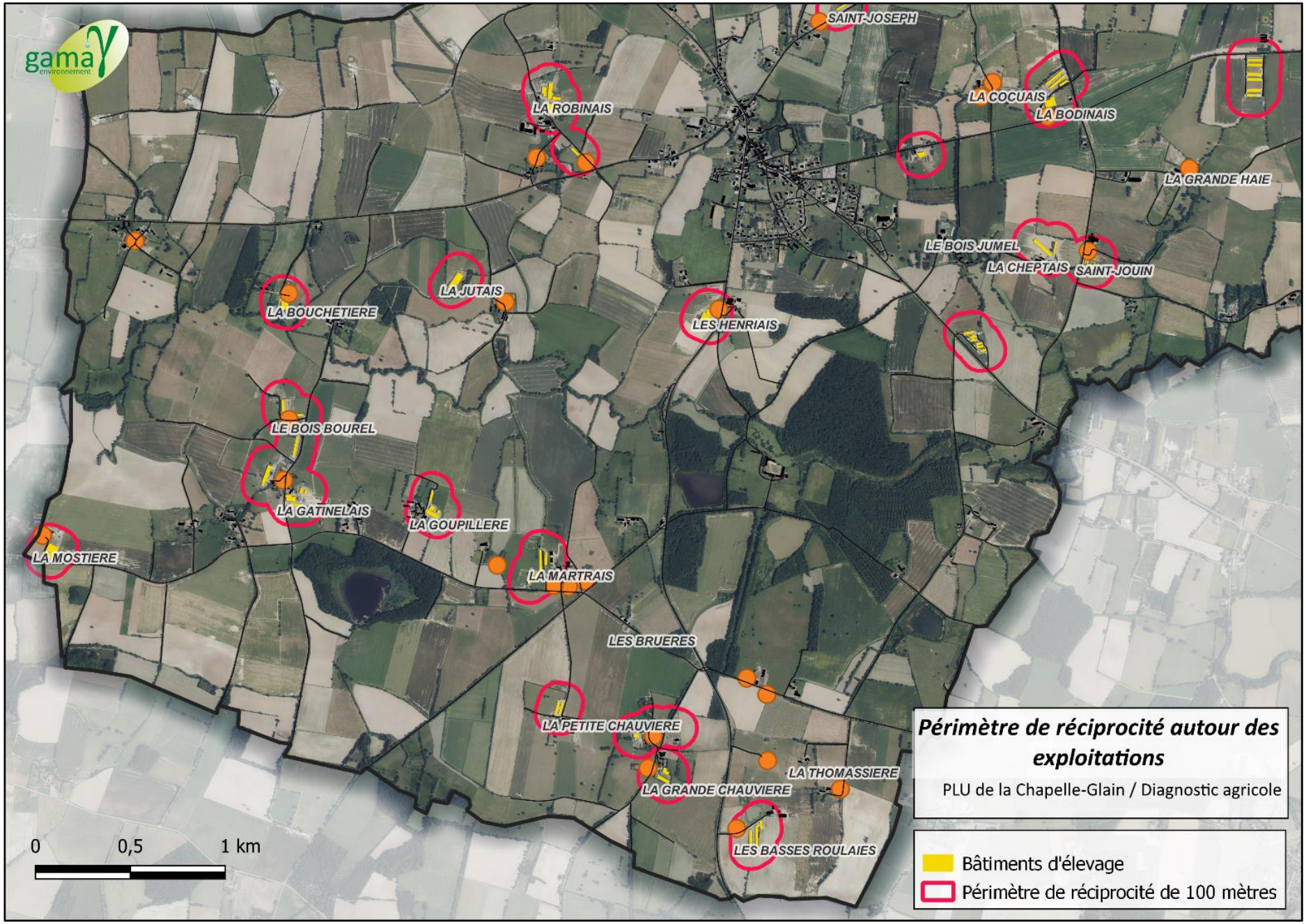

Figure 16- Réciprocité et présence de tiers Sud de la Chapelle-Glain

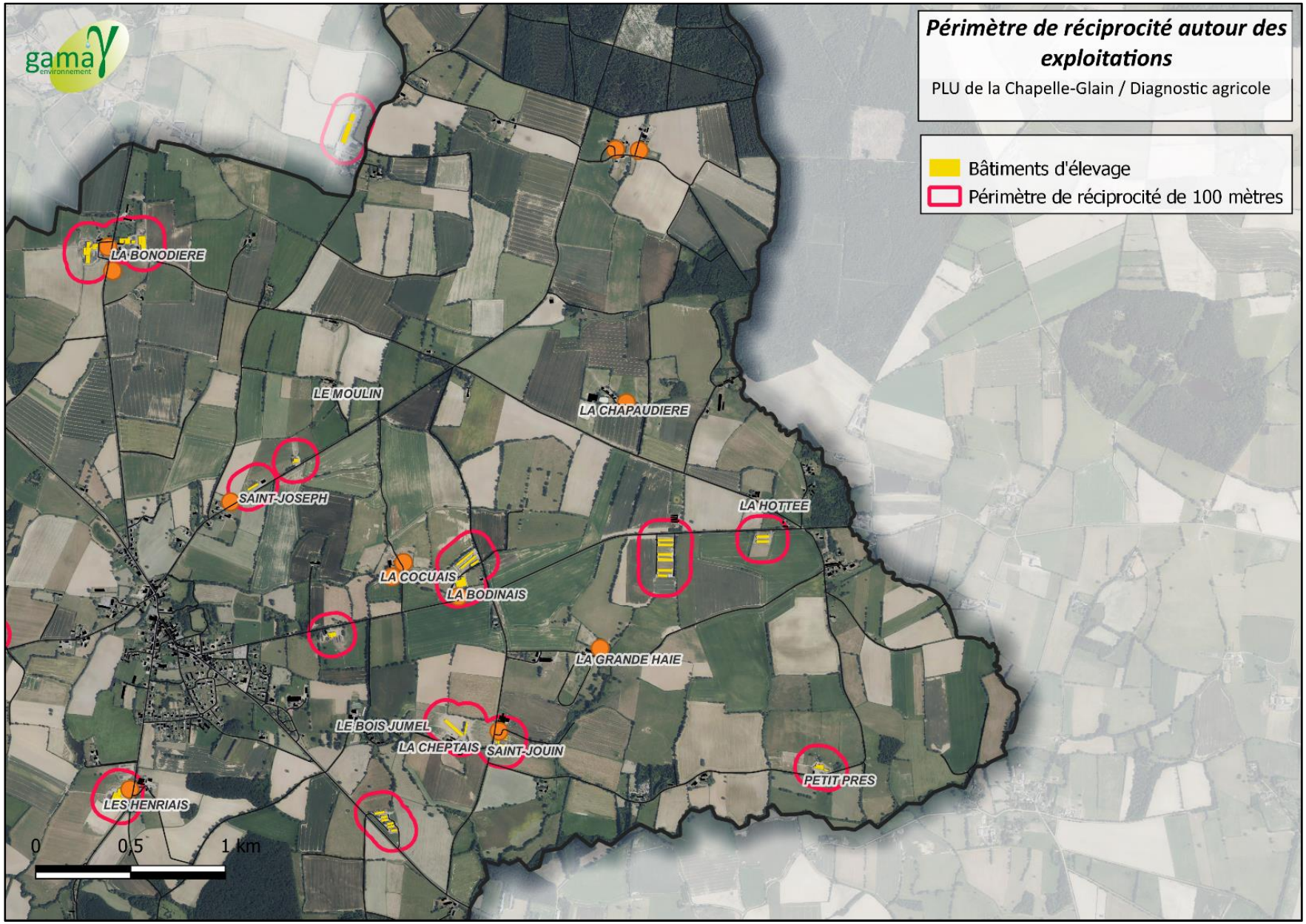

Figure 17- Réciprocité et présence de tiers sur le quart Nord de la Chapelle-Glain

Au cours de l'atelier de concertation et suite au traitement des questionnaires reçus, les difficultés de circulation que peuvent rencontrer les exploitants agricoles ont été évoquées et localisées. Il en ressort des problèmes de visibilité, de vitesse, d'état de la route, de circulation de poids lourds… qui entrainent des difficultés de circulation, notamment avec les engins agricoles.

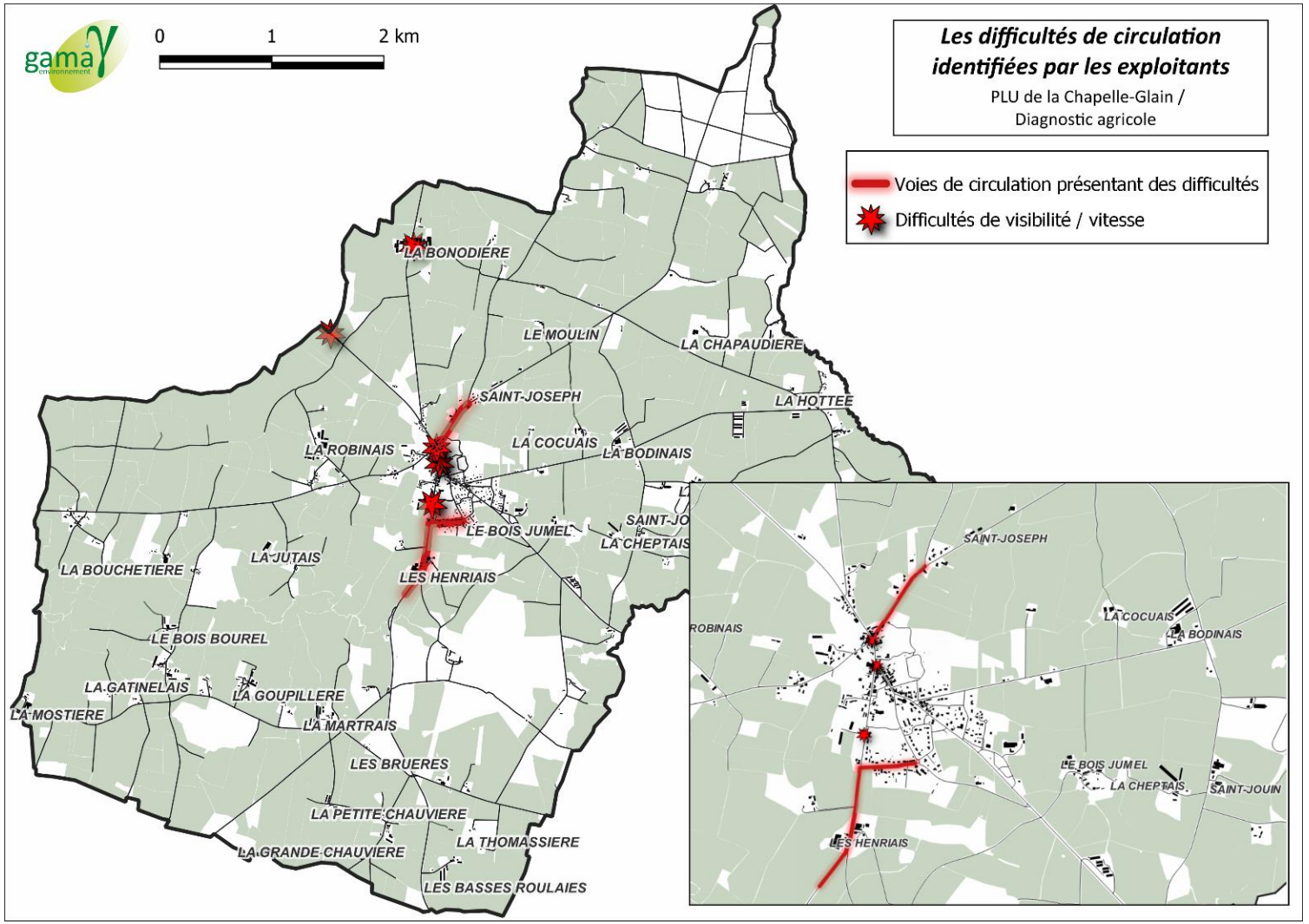

Figure 18- Les difficultés de circulation de la Chapelle-Glain – Questionnaires et concertation 2022

Constats

- Pas d'exploitations dans le bourg
- Une présence de tiers assez importante à proximité des exploitations
- Des difficultés de circulation notamment en proximité du bourg (visibilité, vitesse)

Enjeux

- Limiter l'installation de nouveaux tiers à proximité des installations agricoles pour éviter les conflits de cohabitation et permettre le développement de l'activité agricole
- Des périmètres de réciprocité à prendre en compte en cas de changement de destination des bâtiments agricoles
- Agir sur l'accessibilité et la visibilité dans les secteurs concernés -en particulier le bourg- afin de limiter le risque d'accidents

4. L'ESPACE ET L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE

4.1. Les surfaces agricoles

4.1.1. *Nature des surfaces déclarées*

Comme évoqué précédemment, la commune de la Chapelle-Glain est essentiellement tournée vers l'élevage avec un modèle agricole orienté élevage / polyculture céréalière. Il est intéressant d'analyser de plus près la nature des terres agricoles et leur évolution. Pour ce faire, nous utilisons les données RPG (Registre Parcellaire Graphique) 2010 et 2020, à savoir les terres exploitées et déclarées par les exploitants.

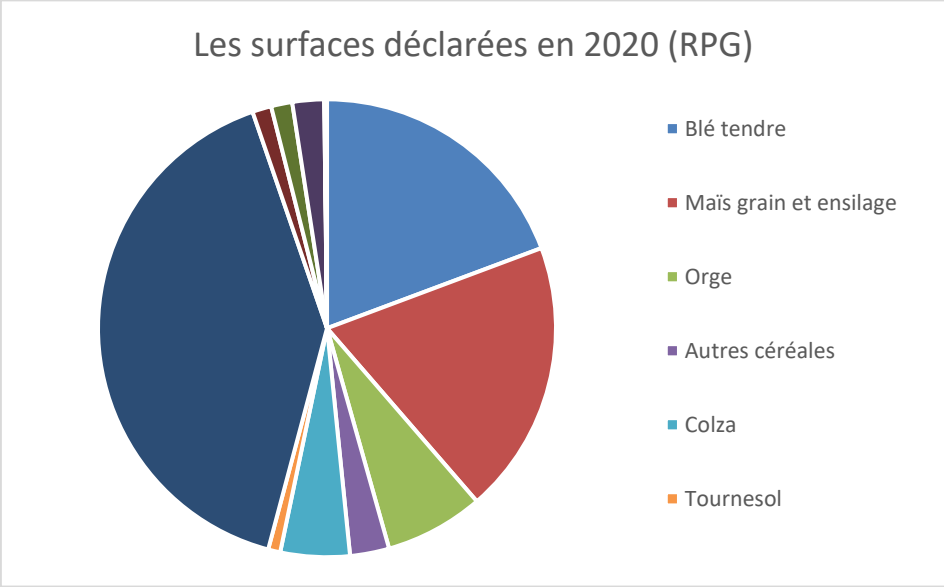

Figure 19- Les surfaces exploitées en 2020 à la Chapelle-Glain

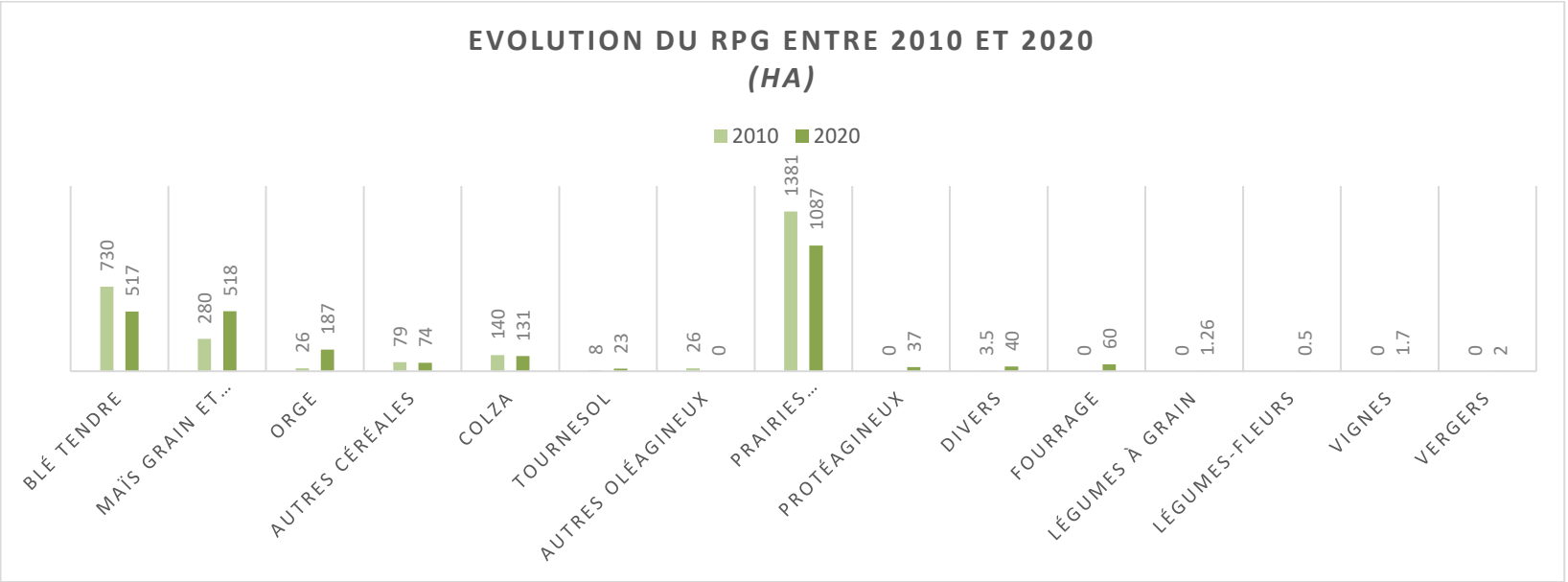

Figure 20- Graphique de l'évolution du RPG entre 2010 et 2020 à la Chapelle-Glain

Concernant les types de cultures, **les prairies permanentes représentent la surface la plus importante (41%)** du RPG à la Chapelle-Glain, en lien direct avec l'importante de l'élevage. On retrouve ensuite **la production de céréales** (blé, maïs, orge, colza…). En termes d'évolution entre 2010 et 2020, on constate une baisse importante de la culture de blé tendre (730 ha à 517 ha) ainsi qu'une baisse de la surface en prairies temporaires et permanentes (1 381 ha à 1 087 ha). On constate en revanche une nette progression de la culture de maïs grain et ensilage (+ 338 ha) ainsi que de la culture de l'orge. Il est également intéressant de souligner la diversification des types de culture entre 2010 et 2020 avec l'apparition de légumes à grain, légumes à fleurs, vignes… qui traduisent une diversification de l'agriculture et sont également représentatifs d'une forme d'agriculture davantage extensive.

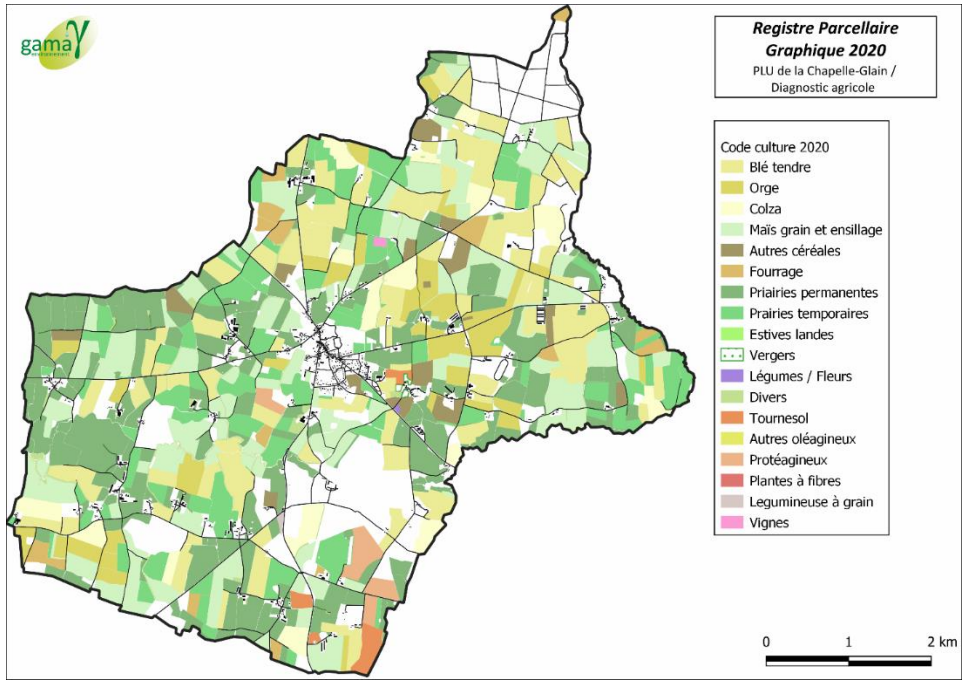

Figure 21- RPG des exploitations agricoles de la Chapelle-Glain

Alors qu'à l'échelle du département, le maraichage représente une part considérable de la production (en 2020, le département se place en première position nationale en termes de production de mâche, de concombre et de radis et en quatrième place en production de tomates et de poireaux), il est quasiment inexistant à l'échelle de la commune.

4.1.2. *La Surface Agricole Utilisée (SAU) sur la commune*

La SAU (Surface Agricole Utilisée) est un concept statistique destiné à évaluer le territoire consacré à la production agricole. Pour l'analyse qui suit, on distingue la SAU totale, qui correspond à l'ensemble des terres disponibles pour la production agricole à la SAU moyenne par exploitant.e qui correspond à la surface moyenne d'un.e exploitant.e. On peut observer deux phénomènes concernant les surfaces agricoles :

- Un très bon maintien de la SAU sur les 20 dernières années avec une légère hausse entre 2000 et 2010. Une attention doit toutefois être portée sur la baisse constatée sur les dix dernières années qui pourrait être annonciatrice d'une diminution plus conséquente à venir sur les prochaines années lorsque l'on fait le lien avec les résultats précédents.

Tableau 7- Taux d'évolution de la part des SAU à la Chapelle-Glain

	SAU disponible en 2000 en ha	*SAU disponible en 2010 en ha*	*Evolution entre 2000 et 2010*	*SAU disponible en 2020 en ha*	*Evolution entre 2010 et 2020*
La Chapelle-Glain	2649	2694	**1.7%**	2595	**- 3.67%**

Comme le montre le diagnostic urbain, entre 2012 et 2020, ce sont 5,9 ha au total qui ont été consommés à l'échelle de la commune :

- 2,67 ha à vocation d'activité agricole.
- 2,20 ha en équipements : essentiellement lié à l'énergie éolienne ainsi qu'à l'extension de la mairie et de son parking.
- 0,69 ha à vocation d'habitat, sous la forme de maisons individuelles.

0.13 ha à vocation d'activité économique : construction d'un nouveau bâtiment dédiés à l'économie (artisanat).

- Dans un deuxième temps, on constate **une nette augmentation de la SAU moyenne par exploitant.e.** Entre 1988 et 2000, la SAU moyenne par exploitation a augmenté de 20.71%. Là où l'augmentation est d'autant plus considérable, c'est qu'entre 2010 et 2020 la SAU moyenne a augmenté de 37.64%. Cela peut s'expliquer par la modification des structures des exploitations : les terres des exploitations en cessation sont rachetées par des exploitations à forme sociétaire, qui sont davantage en mesure de valoriser de grandes surfaces. Les SAU moyennes varient en fonction des orientations technico-économiques des exploitations : les exploitations d'élevage « bovins mixtes » comme c'est le cas sur la commune valorisent en générale des SAU plus importantes.

Tableau 8- Taux d'évolution de la SAU moyenne par exploitation à la Chapelle-Glain

	SAU moyenne en 1988 en ha	*SAU moyenne en 2000 en ha*	*Evolution entre 1988 et 2000*	*SAU moyenne en 2010 en ha*	*Evolution entre 2000 et 2010*	*SAU moyenne en 2020 en ha*	*Evolution entre 2010 et 2020*
La Chapelle-Glain	30.9	37.3	**20.71%**	44.9	**20.38%**	61.8	**37.64%**

Données de référence du Registre Parcellaire Graphique et du Recensement Agricole (RA) :

- 41% des surfaces agricoles de la commune sont déclarées en prairies en 2020 à la Chapelle-Glain
- 2595 hectares de SAU en 2020 pour 2694 hectares de SAU en 2010 soit une diminution de **3.67%**

Constats

- ➔ Une baisse de la Surface Agricole Utilisée **totale** à l'échelle de la commune en lien avec la diminution du nombre d'exploitations
- ➔ Une augmentation de la SAU moyenne par exploitation qui a nettement augmenté ces dernières années en lien avec l'agrandissement des structures agricoles et l'amélioration des engins agricoles
- ➔ Une part de prairies à l'échelle communale qui reste importante mais en diminution ces dernières années
- ➔ De nouvelles productions agricoles sur la commune entre 2010 et 2020 : symbole d'une agriculture qui se diversifie

Enjeux

- ➔ Préserver les surfaces agricoles utilisées sur la commune pour limiter le phénomène de diminution de ces surfaces
- ➔ Préserver les surfaces en prairies qui participent à la qualité agricole et paysagère de la commune

4.2. La revalorisation d'une agriculture locale

4.2.1. *Les circuits-courts et la vente à la ferme*

On considère comme relevant de la diversification les activités agricoles (production de biens alimentaires, transformation de produits de la ferme ou activités de services) complémentaires aux grandes productions agricoles traditionnelles (grandes cultures, élevage) et dégageant un complément au revenu agricole. La vente en circuit court est un moyen pour les exploitant.es de diversifier leurs débouchés et de valoriser leurs productions. Elle donne la possibilité de faire venir à la ferme des « locaux » mais aussi des personnes extérieures au territoire, et peut, à ce titre être un facteur d'attractivité de la commune. D'après les retours d'enquête et les informations récoltées à l'issue de la concertation, la Chapelle-Glain se distingue en ce domaine puisqu'elle compte 7 exploitant.es qui pratiquent de la vente à la ferme, de la vente directe sur des marchés locaux ou sont engagé.es dans des AMAP (association pour le maintien d'une agriculture paysanne.) On retrouve ainsi au Bois Jumel une ferme « expérimentale et sociale », une viticultrice engagée dans de la biodynamie, une exploitante qui pratique le filage à la ferme… Ces différentes formes de valorisation agricole constituent une plus-value dans la mesure où elles participent à une diversification des modes d'exploitations. De plus, ces différentes exploitations s'inscrivent également dans une volonté d'une agriculture plus locale et responsable quant à son mode de production.

4.2.2. *Les plus-values locales : les signes de qualité présents*

Pour apporter de la valeur ajoutée à leur production et répondre aux attentes sociétales qui s'orientent en ce sens, les exploitant.es peuvent aussi faire le choix de certains modes de production à forte valeur ajoutée.

Différentes appellations permettent de distinguer ces produits comme **les AOP (Appellation d'Origine Protégée), les AOC (appellation d'Origine Contrôlée), ou encore les IGP (Indication Géographie Protégée)**. On ne retrouve pas d'Appellation contrôlée ni d'IGP sur la commune, toutefois, **six exploitations sont engagées en agriculture biologique.**

La carte ci-dessous localise les différentes exploitations dont la démarche s'engage dans une valorisation de l'agriculture locale.

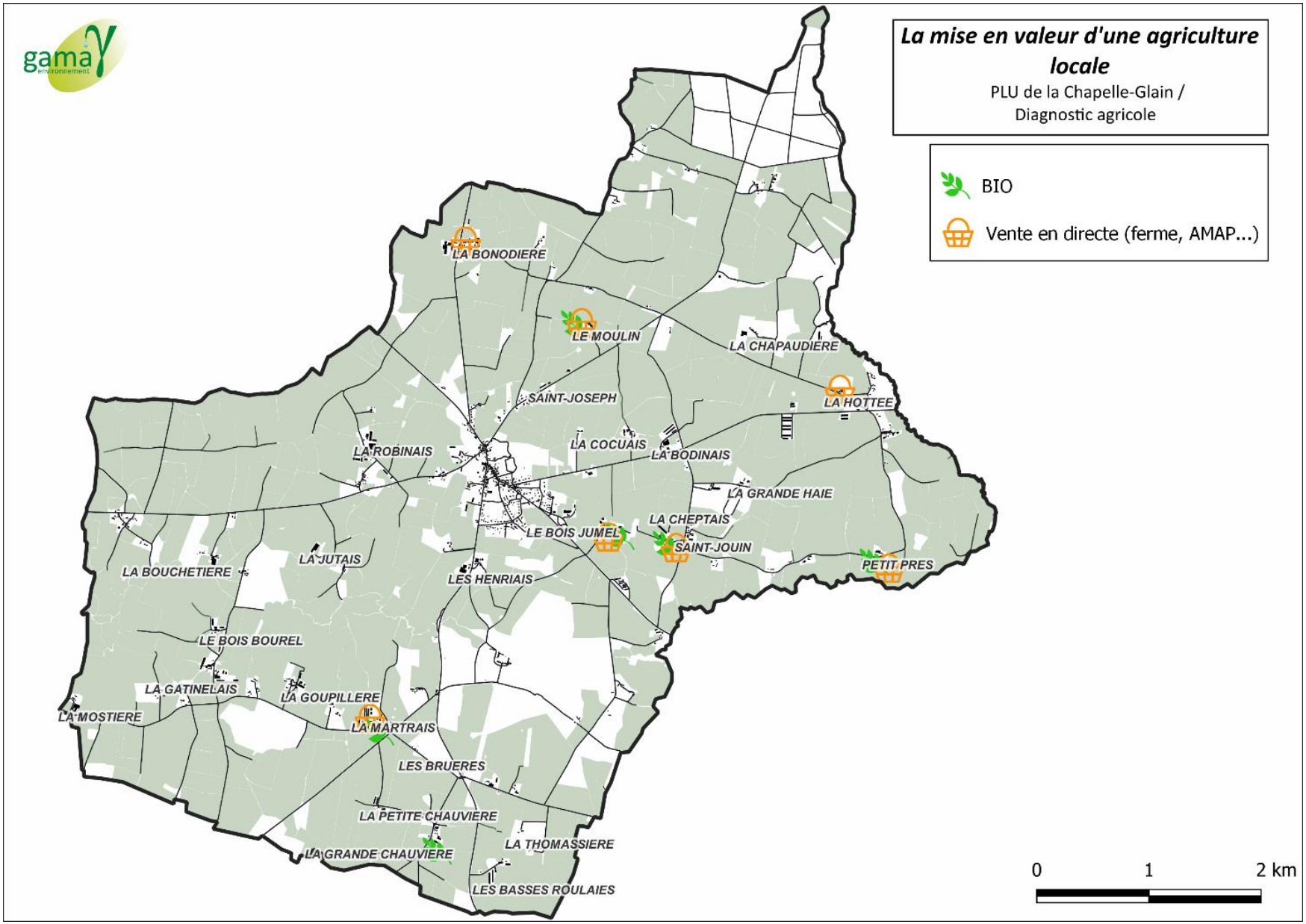

Figure 22- Mise en valeur de l'agriculture locale sur la commune de la Chapelle-Glain

4.2.3. *La production d'énergie renouvelable au sein des exploitations agricoles*

Le monde agricole joue un rôle important dans la production des énergies renouvelables. Selon les chiffres de l'ADEME publiés dans le rapport « Agricultures et énergies renouvelables : contributions et opportunités pour les exploitations agricoles » (2018), en 2015, le monde agricole a contribué directement et indirectement à la production de 20% des EnR nationales. A ce jour, cette contribution est essentiellement liée à la production de biomasse pour les biocarburants et au développement de l'éolien sur des terres agricoles. A l'horizon 2030, la contribution des exploitations agricoles serait multipliée par 2, grâce au développement de la méthanisation, du photovoltaïque et de l'éolien.

Le développement des ENR permet aux agriculteur.rices de diversifier et de renforcer leur revenu.

Les données issues du questionnaire et de la DREAL Loire-Atlantique nous permettent de localiser une partie des exploitations avec un dispositif d'énergie renouvelable.

On retrouve donc sur la commune :

- Des panneaux photovoltaïques installés sur les toitures de bâtiments.
- De l'éolien : Cinq éoliennes sont implantées sur la commune depuis 2020. La puissance totale du parc est de 11,75MW, soit 2,35 MWh par éolienne. La production annuelle est estimée à 24 600 MWh soit la consommation électrique de 10 000 foyers hors chauffage.
- De la méthanisation : Cette unité est opérationnelle depuis 2017 et exploitée par Evalor. Elle permet la valorisation de biodéchets avec une unité de puissance de 265 KW.

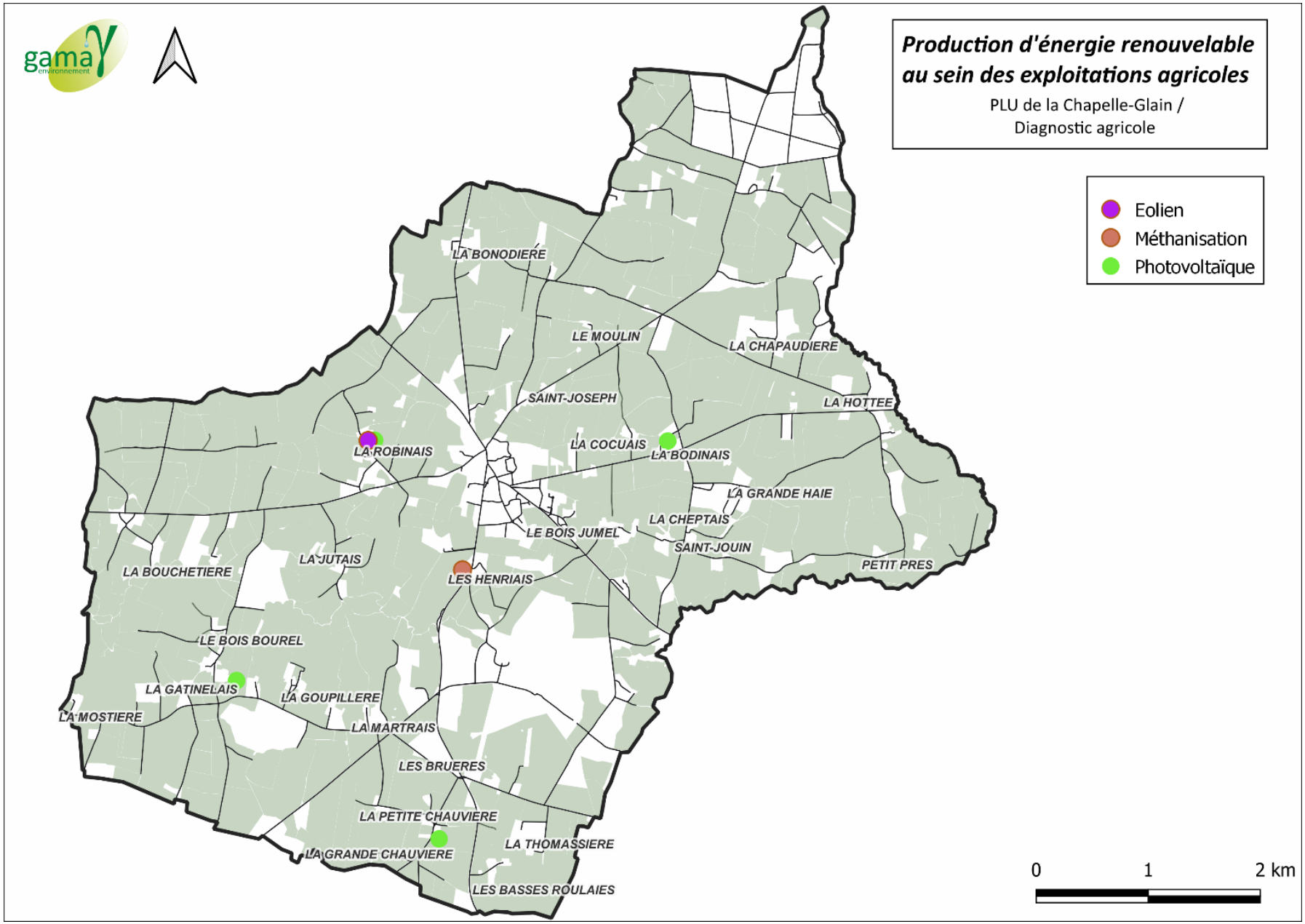

Figure 23- La production d'ENR au sein des exploitations agricoles sur la commune de la Chapelle-Glain

5. CONCLUSION

Ainsi, sur la base du diagnostic et des rencontres avec les exploitant.es agricoles du territoire, le tableau ci-dessous présente la synthèse des forces et faiblesses de l'activité agricole sur le territoire communal de la Chapelle-Glain.

Forces	Faiblesses
- ***Une activité agricole très présente et qui façonne le paysage communal*** - ***Une activité agricole majoritairement tournée vers l'élevage et la polyculture*** - ***Une part importante de prairies qui permet de préserver la qualité paysagère de la commune*** - ***Un maintien de l'activité agricole supérieur aux moyennes nationales*** - ***Une SAU qui a peu diminué au cours des dernières années*** - ***Une diversification des types de productions agricoles au cours des dernières années*** - ***Des initiatives en matière de revalorisation d'une agriculture locale (vente directe)***	- *Une activité agricole qui semble s'essouffler sur les 10 dernières années avec une diminution importante du nombre d'exploitant.es* - *Une part importante des exploitant.es ayant plus de 50 ans (sur l'échantillon du questionnaire) qui pose la question de la continuité de l'activité agricole* - *Une présence importante de tiers qui peut constituer un point de vigilance sur la cohabitation future ou en cas de changement de destination de bâti* - *Des difficultés de circulation, notamment aux abords du bourg*

TABLES DES FIGURES

Figure 1 - Les espaces agricoles de la Chapelle-Glain 5
Figure 2- Carte schématique des dynamiques paysagères agricoles 5
Figure 3- Exploitation avec de la production de méthanisation à la Chapelle-Glain 6
Figure 4- L'occupation du sol sur la commune 7
Figure 5- Evolution du nombre d'exploitants sur la commune de la Chapelle-Glain de 1970 à 2010. Source : Agreste 2020 8
Figure 6- Localisation des sièges d'exploitation sur la commune 10
Figure 7- Répartition des âges entre la commune et le département. Source : Rapport Chambre d'agriculture Pays de la Loire. Mars 2022 11
Figure 8- Répartition des âges sur la commune – Résultats des questionnaires de 2022 11
Figure 9- Répartition de la structure des exploitations - 2022 13
Figure 10- Répartition du statut juridique des exploitations - 2022 14
Figure 12- Evolution du nombre d'exploitations par type de structure juridique en Loire-Atlantique. Source : Rapport Chambre d'Agriculture. Mars 2022 14
Figure 13-Evolution du nombre d'UTA par type d'activité en Loire-Atlantique. 15
Figure 11- Typologie des exploitations agricoles à la Chapelle-Glain 16
Figure 12- Production de céréales à la Chapelle-Glain 17
Figure 13- Périmètre de réciprocité autour des élevages 19
Figure 14- Réciprocité et présence de tiers Sud de la Chapelle-Glain 21
Figure 15- Réciprocité et présence de tiers sur le quart Nord de la Chapelle-Glain 22
Figure 18- Les difficultés de circulation de la Chapelle-Glain – Questionnaires et concertation 2022 23
Figure 19- Les surfaces exploitées en 2020 à la Chapelle-Glain 24
Figure 20- Graphique de l'évolution du RPG entre 2010 et 2020 à la Chapelle-Glain 25
Figure 21- RPG des exploitations agricoles de la Chapelle-Glain 26
Figure 22- Mise en valeur de l'agriculture locale sur la commune de la Chapelle-Glain 29
Figure 23- La production d'ENR au sein des exploitations agricoles sur la commune de la Chapelle-Glain 31

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1- Principales productions animales. Source : Agreste. Chambre d'agriculture PDL. Rapport 2022 3
Tableau 2- Principales productions végétales. Source : Agreste, SEMAE. Chambre d'agriculture PDL. Rapport 2022 4
Tableau 3-Comparaison de la répartition des surfaces – Département 44 / CORINE LAND COVER 6
Tableau 4 – Nombre d'exploitations en Loire-Atlantique et à la Chapelle-Glain entre 2000 et 2022 8
Tableau 5- Evolution des chef.fes d'exploitation 13
Tableau 7- Statut des exploitant.es selon les données du questionnaire 14
Tableau 8- Taux d'évolution de la part des SAU à la Chapelle-Glain 26
Tableau 9- Taux d'évolution de la SAU moyenne par exploitation à la Chapelle-Glain 27